



## CCAS D'ETAMPES

### DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2024-26

**OBJET : Signature d'un contrat de maintenance des installations de désenfumage naturel**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

**VU** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir la proposition de contrat de la société SPEM pour la maintenance des installations de désenfumage naturel à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat avec SPEM, 14 rue du petit Albi, CS 58323, 95520 OSNY, pour la prestation de maintenance des installations de désenfumage naturel.

Le présent contrat est souscrit pour une durée d'un an à compter de la date de signature et est renouvelable trois fois avec date de fin de contrat à Juin 2027.

**ARTICLE 2 :** Que la dépense relative à cette prestation sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- La société SPEM,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 21 juillet 2024

Gilbert DALLERAC  
Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 7/08/24